COM' TECH
CENTRE DE FORMATION

Passerelle vers l'apprentissage « ANIMATION »

Ce programme est financé par le Conseil Régional d'Ile de France

Les bénéficiaires

Avoir un niveau scolaire équivalent à la troisième ou plus
Avoir une pratique dans un domaine d'activités de loisirs
Etre orienté par une mission locale ou PAIO

Statut

Durant la formation, le jeune est stagiaire de la formation professionnelle. Il bénéficie d'une rémunération.

Durée

La formation se déroulera du 20 septembre 2010 au 21 décembre 2010
La durée moyenne de la formation est de 525 heures, dont :
En centre : 357 heures En entreprise : 168 heures
(***Entrées et sorties permanentes***)

La méthodologie

La formation s'appuie sur la pédagogie par objectifs qui permet une individualisation de la formation. Elle comprend trois axes majeurs de travail, à savoir la connaissance par les stagiaires du secteur professionnel de l'animation et de ses employeurs, la connaissance du métier d'animateur ainsi que l'acquisition de compétences professionnelles.
La réalisation d'un projet collectif aura pour but de mettre les stagiaires en situation d'animateur de leur projet professionnel. L'idée est de créer un support multimédia présentant la filière des métiers de l'animation, qui sera ensuite mis à la disposition des structures spécialisées dans l'orientation professionnelle.
Les méthodes utilisées pour la « récolte » des informations, seront des entretiens et observations auprès de professionnels de l'animation (directeur de structure, animateur), de stagiaire en formation, qui permettront la réalisation de portraits. Par ailleurs, les informations concernant les modalités et le déroulement des formations, seront recueillies auprès de différents centres de formation, ainsi que les structures d'accueil et d'orientation pour les jeunes.

Débouchés sur les formations suivantes :

BAPAAT Loisirs du Jeune et Enfant
Les différents lieux d'exercices sont : - pour le secteur public les municipalités (service enfance : centre de loisirs, accueil périscolaire, service jeunesse, service des sports, maison de retraite…). - pour le secteur privé, les associations (club sportif, centre social, maison de quartier) ainsi que les entreprises de loisirs.

BPJEPS Loisirs Tous Publics
Les lieux d'exercice sont les associations, clubs sportifs, entreprises, ainsi que les collectivité territoriale.

83, avenue de Neuilly
94120 Fontenay-sous-bois
Tél : 01 41 95 04 53 Fax : 01 43 94 11 26
Mail : comtech.contact@wanadoo.fr